

SEMINAIRE SUR LES ASSURANCES EMPRUNTEUR

26 & 27 Juin 2018

L'Assurance Emprunteurs répond au besoin d'une personne qui a obtenu un crédit auprès d'un établissement financier (banque ou organisme de crédit). L'emprunteur, ou ses héritiers, peuvent se trouver ultérieurement dans une situation difficile face au remboursement du prêt. Si la personne décède au cours du remboursement de son prêt, ses héritiers sont tenus de rembourser sa dette, mais ils risquent d'être insolvable.

Ainsi, l'organisme de crédit demande, de façon quasi obligatoire bien qu'elle soit juridiquement optionnelle, l'adhésion à une assurance qui couvre le remboursement du prêt en cas de décès de l'assuré. En plus de la garantie décès, il est assez fréquent d'adhérer à une garantie incapacité – invalidité, voire même à une garantie perte d'emploi et une autre, dommage au bien financé par le crédit.

Cette quasi-obligation d'assurance, soumise à un questionnaire de santé, permet une meilleure mutualisation du risque et une baisse de l'anti-sélection. Elle présente ainsi un intérêt pour l'établissement financier et pour l'emprunteur.

Toutefois, nombreux sont les problèmes qui entachent le dénouement normal des contrats d'assurance emprunteurs : **les contraintes de la sélection médicale à la souscription du contrat, les interprétations divergentes entre Assureur et bénéficiaires des contrats lors de rejets de sinistres, la rentabilité compromise du portefeuille pour l'assureur en cas de primes uniques (contraintes de la réassurance, de la marge de solvabilité) et le coût pour l'organisme prêteur et/ou son client emprunteur. De plus, le régulateur a introduit des mécanismes de protection de l'assuré, à respecter par l'assureur, tel que la possibilité de résiliation au bout d'un an d'un contrat d'assurance pluriannuel.**

Pour répondre à toutes ces problématiques, A.R.M CONSULTANTS organise un **séminaire spécialisé sur l'assurance Emprunteur les 26 et 27 Juin 2018 à Casablanca**, animé par **Abdelkrim KHIRAOUI**, Président fondateur d'A.R.M CONSULTANTS et expert en assurance Vie et Bancassurance.

L'objectif de ce séminaire est de former les participants Assureurs et banquiers sur l'ensemble des aspects de l'assurance emprunteur : Juridiques, techniques et de gestion.

Il est destiné aux **cadres des sociétés de courtage et compagnies d'assurance, des banques, des sociétés de crédit à la consommation et des sociétés de crédit leasing, en charge du marketing, du réseau de distribution, des assurances emprunteurs et assurances Vie, de la production des contrats, de la gestion des sinistres et de l'actuariat.**

PROGRAMME

JOUR 1 :

INTRODUCTION

- Marché national du crédit : volumes par types de crédit
- Définition du contrat d'assurance emprunteur
- Les acteurs du marché de l'assurance emprunteur

I. NOTION DE MATHEMATIQUES FINANCIERES

- Présentation des différents types d'emprunts
- Présentation des divers modes de remboursement

II. NOTION D'ASSURANCES VIE

- Notions de probabilités viagères ;
- Notions de fonction actuarielle ;
- L'assurance décès.

III. LES ASPECTS CONTRACTUELS DE L'ASSURANCE DECES EMPRUNTEUR

- Conditions générales ;
- Conditions particulières ;
- Cas des contrats groupe et des contrats individuels : Le choix de l'individuel ou du groupe
- La procédure de souscription
- Résiliation du contrat et Sort du portefeuille

IV. LA SELECTION DES RISQUES AGGRAVES

- Sélection médicale : déclaration des risques, questionnaire médicale, examens médicaux
- Déterminer l'importance de la déclaration de santé :
 - Questionnaire médical, gestion du secret médical ;
 - Rôle du médecin conseil
- Sélection Financière et Morale.
- Tarification du risque aggravé :
 - La surmortalité ;
 - La surprime.

JOUR 2 :

V. LA TARIFICATION DE L'ASSURANCE DECES EMPRUNTEUR :

- Tarification en prime unique sur capital initial
- Tarification en primes annuelles ou mensuelles constantes sur capital initial
- Tarification en une temporaire décès, sur capital restant dû, renouvelable annuellement
- Principe général du calcul du taux de prime
- Exemples de cas de tarification
- Impacts sur le Taux Annuel Effectif Global (TAEG), Taux Effectif Global (TEG), taux annuel effectif de l'assurance (TAEA)

VI. LE PROVISIONNEMENT DE L'ASSURANCE DÉCÈS EMPRUNTEUR

- Provision Mathématique en prime unique
- Provision Mathématique en prime annuelle ou mensuelle constante
- La problématique de la prime unique commerciale VS Provision mathématique
- Exemples de cas

VII. LA GESTION DES SINISTRES ADE

- La problématique de la Sélection médicale et de la déclaration des risques
 - Formalités et délais pour déclarer le sinistre
 - Définition de l'antériorité, incidences d'une fausse déclaration
 - Prescription applicable et gestion d'un contentieux
- Obligations de l'organisme assureur
 - Devoir d'information
 - Devoir de conseil
 - Cause les plus fréquentes de contentieux
 - Fausses déclarations intentionnelles et non intentionnelles

VIII. RENTABILITÉ DE L'ASSURANCE DÉCÈS EMPRUNTEUR

- Business plan du produit pour l'assurance
- Business plan du produit pour la banque, ou la société de crédit
- Le niveau de rentabilité technique
- Résultat technique pour une assurance décès emprunteur
- Exemple de cas de Business plan
- La problématique de la prime commerciale unique : contraintes de réassurance, rentabilité technique, pour la compagnie d'assurance

IX. LES AUTRES RISQUES DE L'EMPRUNTEUR :

- l'assurance Incapacité Total et temporaire de travail
- l'assurance Invalidité Partielle Permanente de l'emprunteur
- l'assurance perte de l'emploi de l'emprunteur
- l'assurance Incendie et dommages au bien financé à crédit

ANIMATEUR :

M. Abdelkrim KHIRAOUI

- **Directeur Associé d'A.R.M CONSULTANTS ;**
- **Statisticien-Economiste formé à l'ENSAE PARIS-Tech et à l'université Paris Dauphine ;**
- **Actuaire qualifié de l'AMA & l'AAI ;**
- **Expert en Assurance Vie et Bancassurance ;**
- **29 ans Expérience dans l'Assurance, l'Actuariat & la reassurance ;**
- **Membre Fondateur de l'Association Marocaine des Actuaires (AMA), dont il est le Past-Président ;**
- **Ancien membre du Comité Consultatif des Assurances Privées.**

INFORMATIONS PRATIQUES :

Date et Horaires : 26 et 27 Juin 2018 de 9H00 à 17h30 ;

Lieu : Hôtel 4 ou 5 Etoiles à Casablanca, à communiquer aux inscrits au plus tard le 21 Juin 2018, selon le nombre d'inscrits et les disponibilités ;

Modalités d'inscription : Dès réception par fax ou email de votre bulletin d'inscription (signé et cacheté), nous vous confirmons par fax votre inscription ;

Frais d'inscription : **5 000 DHS** Hors TVA Soit **6 000 DHS TTC** par participant, couvrant les deux journées du séminaire, incluant :

- * ***La documentation complète du séminaire ;***
- * ***Les cafés accueils et pauses café matin et après-midi ;***
- * ***Les repas de midi pris en commun.***